

ARRÊTÉ Nº 149/2025

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de stationner Rue Adrienne Bolland Du 07 au 10 Octobre 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise MVTP en date du 17 septembre 2025 de réguler la circulation et interdire le stationnement rue Adrienne Bolland pour la réalisation d'un branchement électrique. La durée des travaux est estimée à deux jours sur la période

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: En raison de travaux concernant la réalisation d'un branchement électrique, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier rue Adrienne Bolland du 7 au 10 octobre 2025.

<u>ARTICLE 2</u>: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise MVTP.

<u>ARTICLE 3</u>: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise MVTP.

Fait à QUÉVERT, le 22/09/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ